

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-582/PR/MEFPP Portant affectation d'un terrain sise au sud du lotissement garage à PK 12 au profit du centre UTE BOKAH.

n° 2009-582/PR/MEFPP

MinistèreMINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION**Date de publication**

4 août 2009

Numéro JO

n° 15 du 15/08/2009

Date du numéro

15 août 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu La Constitution du 15 septembre 1992 Vu La Loi N°173/AN/91/2èmeL du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé Vu Le Décret N°2008-0083/PRE en date du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre Vu Le Décret N°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement Vu Le Décret N°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères. Sur Proposition du Ministre de l'Économie des Finances, et de la Planification chargé de la Privatisation

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au » Centre UTE BOKAH AHMED « . une parcelle de terrain d'une superficie de 10 000 m2 environ sise au sud du lotissement garage à PK12.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un centre de formation et d'insertion professionnelle.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère des Finances par l'entremise de la Directrice des Domaines fera remise de ladite parcelle au » Centre UTE BOKAH AHMED « . Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera.
